

Qu'est-ce qu'un Jubilé ?

Un jubilé est l'anniversaire d'un événement : la naissance du Christ pour le Jubilé Ordinaire de l'Église tous les 25 ans (comme c'est le cas cette année 2025) ; ici, les 400 ans des apparitions de sainte Anne pour le Jubilé Diocésain.



Un Jubilé est un temps de grâce où Dieu déverse sa miséricorde sur ses enfants pour qu'ils puissent ensuite vivre la joie du salut. Recevoir la miséricorde de Dieu nécessite de se reconnaître imparfait, mais aussi de se sentir perfectible avec l'aide de Dieu. C'est donc un chemin d'humilité rempli d'espérance.

Un Jubilé est aussi un temps de pèlerinage car celui-ci « *est un élément fondamental de tout événement jubilaire* » le lieu où arrive le pèlerin est quant à lui une « *oasis de spiritualité où l'on pourra se rafraîchir sur le chemin de la foi et s'abreuver aux sources de l'espérance, avant tout en s'approchant du sacrement de la réconciliation, point de départ irremplaçable d'un véritable chemin de conversion.* » (Pape François, Bulle d'indiction du Jubilaire Ordinaire de 2025, Art.5).

Pourquoi une Indulgence ?

Une indulgence n'est pas un diplôme pour bonne conduite. Lorsque Dieu fait « indulgence » il donne son amour sans réserve. L'indulgence « permet de découvrir à quel point la miséricorde de Dieu est illimitée » parce qu'elle exprime « la plénitude du pardon de Dieu, qui ne connaît pas de limites ». (Pape François, Bulle d'indiction du Jubilaire Ordinaire de 2025, Art.23).

Ce parcours jubilaire intègre différentes démarches demandées pour recevoir en plénitude la grâce de l'indulgence. Il s'agit donc de se rendre disponible, avec un cœur sincère, à la présence agissante de Dieu et de manifester notre intention de conversion. Il est donc demandé de recevoir le sacrement de réconciliation et de communier le jour même ou dans les jours proches. Il est également demandé de traduire concrètement en charité la grâce reçue en pratiquant des œuvres de miséricorde.

Il est possible de recevoir l'indulgence plénière une fois par jour, pour soi-même ou un défunt, mais pas pour une autre personne vivante.

Ainsi, notre diocèse de Vannes nous propose une démarche spécifique, en communion avec le Jubilé de l'Église universelle, faisant de tous des « *pèlerins de l'Espérance* »

Pendant 50 minutes environs, à travers 5 étapes, vous allez vivre une démarche spirituelle au cours de laquelle, à la suite de sainte Anne et d'Yvon Nicolazic, vous mettre vos pas dans ceux de Jésus-Christ. Il vous rejoint sur ce chemin pour partager son Esprit de vie ; il veut aussi vous appeler à la conversion et au pardon des péchés. Faire ce chemin, c'est reconnaître avec confiance la miséricorde infinie de Dieu. Aussi, avec le psalmiste, nous pourrons dire : « *Rends-moi la joie d'être sauvé ; que l'esprit généreux me soutienne.* » (Ps 50,14)

Comment vivre le chemin jubilaire



*Sous le regard de sainte Anne,
cheminez, flambeau à la main,
sur les pas d'Yvon Nicolazic.*

Démarche spirituelle en cinq étapes.

*Départ depuis la maison de Nicolazic
(face à la Mairie de Sainte-Anne-d'Auray),
Pas à pas, laissez-vous
guider sur le parcours.*



Prière du Jubilé Sainte Anne :

Seigneur Jésus, ta grand-mère sainte Anne, la mère de Marie, nous a rassemblés autour de toi, Lumière du monde et Fontaine du Salut.

Nous te rendons grâce pour son message. Qui a vivifié la foi de nos aïeux. A leur suite, rend-nous unis et zélés pour construire ton Église et en prendre soin. Fais-nous découvrir la joie d'entrer dans ta famille.

Tu es la Parole de Dieu. Affermis notre foi, fais-nous grandir dans ton amour. Apprends-nous à transmettre notre espérance. Amen.